

ACTO MOUSTIQUES est un **liquide concentré** à diluer dans l'eau avant utilisation qui élimine les moustiques et les larves. **Efficace sur les moustiques tigres**. Efficace sur moustiques porteurs des virus Zika, Chikungunya, Dengue et de la fièvre jaune. Un bidon permet de traiter **5 000 m²**.

Ce **liquide** possède une **double action** :

- action **choc** : agit immédiatement par contact et ingestion sur les moustiques présents.
- action **persistante** : persiste pendant 10 à 15 jours.

Formule double action : Toute espèce de moustiques et leurs larves

COMPOSITION en % (m/m) :

Perméthrine (CAS n° 52645-53-1) : 6,34 %

(1R)-trans-phénothrine (CAS n° 26046-85-5) : 0,24 %

Géranol (CAS n° 106-24-1) : 0,02 %

DOSE ET MODE D'EMPLOI :

ACTO MOUSTIQUES est un liquide concentré émulsionnable à diluer dans l'eau juste avant utilisation. Il s'applique au pulvérisateur sur les zones à traiter.

Les surfaces des eaux stagnantes (fûts et citernes à l'air libre recevant des eaux de pluie, bacs, fosses septiques, gouttières, bacs à fleurs) sont des foyers d'infestations larvaires à traiter avec le plus grand soin.

Traitement par pulvérisation : Diluer 1 bouchon (30 ml) d'ACTO MOUSTIQUES dans 10 L d'eau pour traiter 300 m².

Après traitement, nettoyer le matériel utilisé avec de l'eau.



(réf. **MOUS 4**)

Bidon 500 ml

Carton de 24

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

Contient de la perméthrine.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer l'emballage vide, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie.

Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.

FDS consultable sur www.quickfds.fr